5me ANNÉE N° 48 PARAIT LE SAMEDI 30 novembre 1889

SISTERON JOURNAL

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre Francs par An
ÉTRANGER : Le Port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
Aug. TURIN, Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les bureaux de poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne) 0,20
Commerciales (la ligne) 0,15
Réclames (la ligne) 0,30
Pour les grandes Annonces et les Annonces répétées, on traite de gré à gré.

PRIME GRATUITE
Portrait Peint à l'Huile

Le *Sisteron-Journal* qui ne recule devant aucun sacrifice, lorsqu'il s'agit d'être agréable à ses lecteurs, s'est assuré le concours d'un artiste peintre parisien, M. Péret, dont les ouvrages sont admis depuis longtemps aux Salons de peinture de Paris, et offre GRATUITEMENT à tous les nouveaux abonnés au *Sisteron-Journal* UN PORTRAIT PEINT A L'HUILE.

Pour recevoir ce Portrait, il suffira aux Abonnés d'envoyer à M. PERET, peintre, 9, faubourg Poissonnière, à Paris, la photographie à reproduire avec la bande du journal collée derrière. Ne pas oublier d'indiquer la couleur des cheveux, des yeux, du teint des vêtemeuts et accessoires.

NOTA.— La photographie qui a servi de modèle est retournée à l'Abonné avec la peinture.

Les frais seuls d'envoi et de correspondance sont à la charge de l'Abonné.

On peut voir un spécimen dans nos bureaux

CHINOISERIES

On est encore à se demander si le citoyen Joffrin sera validé. Le doute qui subsiste n'est guère à l'éloge de la Chambre : il prouve qu'on se défie de son bon sens et de son impartialité.

Cette question de l'élection de Montmartre est cependant bien simple.

Le général Boulanger a été élu, mais il n'était pas éligible.

Joffrin était éligible mais il n'a pas été élu.

Il convient donc de procéder à un nouveau tour de scrutin.

C'est clair comme le jour pour tout esprit ordinaire, mais les politiciens ne sont pas des esprits ordinaires.

L'un parle du danger d'une nouvelle manifestation électorale en faveur du général Boulanger, un autre de la loi sur les candidatures multiples, qui n'a rien à voir dans l'affaire, un troisième de la reconnaissance que l'on doit témoigner au parti ouvrier.

Enfin, M. Germain, député de la Haute-Garonne, et rapporteur de la sous-commission, en a trouvé une bien bonne. Tout s'est passé correctement selon lui ; la commission de recensement a eu raison de proclamer Joffrin élu, mais comme le gouvernement a eu le tort de laisser le général Boulanger faire acte de candidat, les électeurs ont pu croire que le général était éligible, et il y a lieu de recommencer la petite opération. Ah ! mais cette fois ce sera définitif. Joffrin sera proclamé élu s'il n'a que quelques centaines de voix, M. Boulanger en eût-il des milliers et des milliers.

Chinoiseries ! chinoiseries ! Qu'est-ce que tout cela prouve ? tout simplement que la loi est absurde, qui prétend qu'un suffrage donné à un inéligible n'est pas un suffrage exprimé. Comme si, en déposant même un bulletin blanc dans l'urne, on n'exprimait pas quelque chose, à savoir son parfait mépris des différents concurrents.

Autant de votants, autant de suffrages exprimés, c'est l'évidence même. Soit ! il faut observer la loi, si mauvaise qu'elle soit. Il n'en est pas moins vrai que pour l'honneur de son parti, M. Joffrin n'eût pas même dû laisser la question se poser. Pour peu qu'on ait de pudeur, on n'est pas le représentant des gens malgré eux. Si M. Joffrin ne le comprend pas, c'est tant pis pour lui !

CHRONIQUE PARISIENNE

On peut bien le dire maintenant. Au lendemain de la fermeture de l'Exposition, Paris a manqué d'attraction. Il ne présentait comme plaisir nouveau que le spectacle de la blouse de M. Thivrier. Avouons-le, c'était insuffisant.

Ne pas attendre que l'enthousiasme du public ne soit refroidi, tout est là en matières d'affaires. C'est ce qu'on bien compris les directeurs de théâtres qui ont soin d'offrir chacun une *Revue*, dans laquelle naturellement l'Exposition tient la plus grande place. Vous connaissez, n'est-ce pas, ce genre de spectacle, très goûté à Paris. Une revue, c'est assurément une œuvre théâtrale qui n'a rien de bien artistique, et qui ne suppose pas une imagination bien ingénieuse. Pas besoin d'intrigue, un peu d'esprit ne nuit pas, mais ce n'est pas absolument indispensable ; il s'agit essentiellement de recruter de beaux bras, de belles jambes, des poitrines altières ; si on juge que le dialogue n'est pas suffisamment étoffé, on en est quitte pour retirer un peu d'étoffe aux robes des actrices momentanées, cela fait équilibre. Pour peu qu'on ait sous la main un « compère » qui ait quelque rondeur, on peut se lancer. Et en avant le défilé.

Il n'y a pas de surprises déconcertantes pour les cerveaux congestionnés ; on sait à l'avance comment tout se passera. Tout ce qu'on peut se demander, c'est si la Tour Eiffel fera son entrée avant les fontaines lumineuses ou inversement.

La Tour Eiffel sera représentée inévitablement par une grande femme, bien charpentée, dont le buste n'ira d'ailleurs pas en se rétrécissant. De beaux yeux, bien brillants, autant que possible, promenant des projections électriques, indiquant aux petits grelotteux ou au vieux ratatinés, que moyennant paiement avant d'entrer, l'ascension est autorisée, et qne l'on peut s'arrêter à la première plate-forme.

Non moins inévitablement les fontaines lumineuses seront représentées par quelques cascadeuses, ayant quelques petits morceaux d'étoffes de couleurs variées, et manifestant clairement par leur tenue qu'elles sont prêtes à tous les epanchements.

Une femme bien sculptée, mais beaucoup moins bien peinte, représentera le Palais des Beaux-Arts ; ajoutez quelques petits pousse-pousse batignollais, ne demandant qn'à rouler le client, un Dôme central et une galerie de gentilles petites machines, et vous aurez une réduction de l'Exposition, une réduction à l'absurde, mais qui enchantera les spectateurs, surtout si une actrice plus ou moins connue consent à parodier les Javanaises du Kampong ou les almées de la rue du Caire.

Il y a cela de commode dans ce genre de spectacle, c'est qu'il peut être perpétuellement tenu à jour, et c'est pourquoi l'on peut commencer à jouer une revue de l'année plusieurs mois avant que l'année ne se soit écoulée. Il suffit d'allonger le défilé. C'est ainsi qu'on ne manquera pas de nous présenter avant peu de petites allumettes paraffinées, inflammables par friction, sur tous les côtés de la boîte.

En somme, ee spectacle, plus érotique qu'artistique, et qui convient parfaitement après un dîner copieux dans un bon restaurant n'a rien de bien choquant. Cela vaut mieux que le concours de beauté de Spa ou de Neuilly, et les amateurs peuvent mieux se prononcer sur les mérites respectifs des objets exposés. Cette foire aux jambons vaut bien l'autre. C'est l'avis de Bordenave.

CHOSES AGRICOLES

L'émigration Française

Décidément, on est trop à l'étroit sur notre pauvre vieux continent.

Je lisais ces jours-ci dans un journal que plus de 850,000 européens avaient émigré pendant l'année 1888.

Pendant la même année, les seuls Etats-Unis avaient enregistré l'entrée de 525,000 émigrants, et la petite République Argentine 155,000, dont 17,000 Français.

Aussi, pendant que notre population reste stationnaires, celle du nouveau monde s'accroît avec une rapidité qui tient du prodige.

Et je pensais que tout ce monde est allé là-bas, la plupart n'ayant que des bras solides pour les tirer d'affaire, mais beaucoup aussi avec des capitaux importants.

Je pensais encore que chacun de ces 17,000 Français emportait avec lui l'espoir de faire rapidement fortune dans cette République Argentine, et de revenir bientôt jouir en France de l'aisance acquise. Mais bien peu réalisent leur rêve, au moins immédiatement, et bien peu reviennent, même après fortune faite, ne voulant plus quitter un pays où ils ont désormais leurs intérêts.

Je pensais enfin que les gens qui émigrent avec des capitaux, ne le font ordinairement que pour échapper aux charges multiples de notre ancien monde. Ils fuient la crise agricole, ils renoncent à payer des impôts toujours plus considérables, ils ne veulent pas être soldats jusqu'à 45 ans.

Les reverra-t-on jamais, ceux-là ?

Le nombre des émigrants augmente chaque année. Ils sont attirés vers les nouveaux continents par la réclame de certains journaux, et par les lettres de ceux qui ont vu la fortune sourire à leur activité. Des agences se sont montées, qui facilitent ouvertement les départs et qui avancent au besoin les frais du voyage.

Le pire de tout cela, c'est que ces frères de la veille deviennent nos adversaires dès l'instant qu'ils ont mis le pied sur le sol étranger.

Leurs bras et leurs capitaux sont aussitôt employés à grandir encore la pro-

© VILLE DE SISTERON

duction de ce blé et de ces bestiaux dont nos marchés sont écrasés. En fils dénaturés, ils luttent contre leur mère oubliée, la France, et grâce aux difficultés de toute espèce qui nous épuisent en efforts impuissants, grâce aussi à leur nombre toujours croissant, ils n'auront malheureusement pas beaucoup à faire, pour que nos souffrances soient plus cuisantes et nos charges plus lourdes.

Paul d'HUGUES,

de la Société des Agriculteurs de France

L'administration des Postes et Télégraphes nous communique un long rapport que M. Tirard, ministre du commerce adresse à M, le Président de la République sur la nécessité d'autoriser et de réglementer la transmission téléphonique des télégrammes. Ce rapport que le défaut d'espace nous empêche de reproduire, est une preuve des efforts faits par le gouvernement de la République pour que nos petites communes puissent bientôt jouir de toutes les facilités que le progrès met à la disposition de ceux qui ont besoin de correspondre rapidement.

Nous donnons en entier le décret qui suit ce rapport :

Le Président de la République française,

Vu l'article 5 de la loi du 21 mars 1872,

Vu le décret du 11 février 1882,

Sur le rapport du Président du Conseil, Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies,

Décrète :

Art, 1er. — Les abonnés aux résaeux téléphoniques urbains peuvent expédier et recevoir des telégrammes par la ligne qui les rattache à ces réseaux.

La transmission de ces télégrammes est effectuée gratuitement, sauf l'exception visée ci-après, mais elle est surbordonnée au dépôt préalable d'une provision destinée à garantir le remboursement de la taxe télégraphique.

Dans les villes comportant un réseau souterrain, l'abonné qui se propose d'user de la disposition qui précède, est tenu de verser annuellement, et d'avance, une redevance de 50 francs.

Art. 2. — Les localités autres que les chefs-lieux de canton peuvent être reliés à un bureau télégraphique au moyen d'un fil téléphonique. Ce fil et le bureau téléphonique qui le dessert sont établis avec la participation des communes intéressées.

La part contributive de ces communes aux frais de premier établissement est fixée à 100 francs par kilomètre de ligne neuve à construire, ou à 50 francs par kilomètre de fil à établir sur appuis déjà existants et à 300 francs pour fournitures d'appareils et installation du poste téléphonique.

Art. 3. — Dans les localités possédant une recette des postes, le service téléphonique est confié au receveur. Dans toutes les autres' le gérant de bureaux téléphoniques et sont suppléant sont désignés par le maire après avoir été agréés par le directeur départemental. Ils devront être remplacés sur la demande de l'Administration. Ils bénéficient, sur la transmission des télégrammes, des mêmes remises que les gérants des bureaux municipaux ; ils prêtent le même serment professionnel.

Art, 4. — Toute personne peut expédier et recevoir des télégrammes par une ligne téléphonique municipale. La transmission de ces télégrammes est effectuée gratuitement, mais elle est subordonnée au paiement de la taxe télégraphique.

Le paiement de cette taxe est effectué entre les mains du gérant du bureau télégraphique. Si ce gérant n'est pas en même temps receveur des postes, ses recettes et ses dépenses seront comprises dans la comptabilité du bureau télégraphique avec lequel il communique.

Art. 5. — Tout télégramme destiné à être distribué par un bureau téléphonique municipal est soumis à des frais d'exprès à moins que la municipalité n'ait pris ses dispositions pour que cette distribution puisse s'effectuer gratuitement.

Art. 6. — Un télégramme ne peut être téléphoné, soit par une ligne municipale, soit par une ligne urbaine, que s'il est écrit en français, en langue claire et si son texte n'excède pas 50 mots.

Fait à Paris, le 20 octobre 1889.

Par le Président de la République :

CARNOT.

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE

Sisteron

Nous Maire de la ville de Sisteron,

Vu l'article 82 de la loi du 5 avril 1884 qui confère aux Maires les pouvoirs de déléguer aux adjoints une partie de leurs attributions,

Arrêtons :

Article 1er. — M. Henri Nicolas premier adjoint et M. Ferdinand Beïnet 2e adjoint sont concurremment avec nous délégués aux fontions d'officiers de l'état-civil

Article 2. — M. Henri Nicolas est délégué concurremment avec nous à la police Générale de la ville, à la surveillance des services intérieurs de la Mairie, du contentieux et la police des cimetières.

Article 3. — M. Ferdinand Beïnet est délégué aux travaux publics, à l'instruction publique et à la bibliothèque.

Sisteron le 26 novembre 1889.

Le Maire,

L. LATIL

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni samedi soir pour procéder à la nomination du maire et de 2 adjoints ; ont été élus : maire, M. Latil, conseiller général; 1er adjoint, M. H. Nicolas : 2e adjoint, M. F. Beïnet.

Un arrêté de M. le Maire en date du 25 de ce mois, relève de leurs emplois M Guindon, secrétaire de la Mairie et M. Galissian concierge de l'hotel de ville. Ils sont remplacés : les premiers par M. Ferdinand Rougier, secrétaire a la sous-préfecture et le second par M. Henri Siard, clerc d'avoué. Les remplaçants de M. Rougier à la sous-préfecture sont MM. Borel. et Ant. Justet.

Société de tir. — Ainsi que nous l'avons annoncé à cette place, demain dimanche, il y aura exercices de tir à une heure et demie, au Stand ; avis à MM. les Sociétaires qui veulent se prèparer au grand concours de fin d'année, le 15 Décembre.

Encore la succession. — Aux renseignements que nous avons déjà donnés sur la succession en dèshérence des quatre corsaires bas-alpins, morts à Gênes, il convient d'ajouter que le 25 août 1833 (et non en 1783, comme nous l'avons dit par erreur), le consul général français à Gênes adressait au préfet des Basses-Alpes une lettre ainsi conçue :

« Le Consul général français prie M. le Préfet des Basses-Alpes et à défaut Messieurs les Maires des communes d'Aix, Sisteron, Valbelle et Aubignosc, de vouloir bien faire rechercher les héritiers 1° de Bourges, 2° Victor Féraud, décédés a Gênes (Italie) et laissant à leurs héritiers directs nue succession consistant en 6 millions de francs, espèces ; 3 vaisseaux capturés sur les Anglais ; les magasins des entrepôts généraux, sis au quartier Duprès, à Gênes et un autre immeuble situé dans la ville.

Fait à Gênes, le 25 août 1833.

Le Consul : signé. Stephano Sccaffino.

Les héritiers, s'ils ont eu connaissance de cette missive, ont cru à un conte des mille et une nuits et ne se sont point présentés.

En 1878, dans la *Jeune République* du 16 octobre parut un article signé Jules Imbert, ami intime du commandant V. Féraud qui remit sur le tapis cette affaire, dont la solution ne saurait tarder à se faire jour, grAce aux démarches qui sont faites et aux pièces qui seront produites.

Théâtre-Alcazar. — Les succès de notre troupe dramatique vont grandissants chaque jour. Cette semaine, Jeanne d'Arc, Roméo et Juliette, Monte-Cristo, ont mis en relief les qualités artistiques du personnel si habilement dirigé par M. Rambaud. Voilà un directeur qui paie de sa personne, fortement secondé par Mme Rambaud, excellente dans tous les rôles et qui pour cette raison se multiplie. Mlle William ne se contente pas d'être une jeune première gracieuse et à l'aise sur la scène, elle charme son auditoire par des intermèdes de chant qu'on lui fait régulièrement bisser. La jeune Berthe a déjà des allures qui indiquent qu'elle marchera sur les traces de son aînée,

Enfin n'oublions pas M. Gauthier, un jeune 1er rôle qui tient si bien son emploi ; M. Pierre, qui aborde et non pas sans succès divers genres opposés et M. Louis qui, bien que jeune débutant, ne se tire pas trop mal d'affaire.

ETAT CIVIL

Du 25 au 30 novemre 1889

NAISSANCES

Gay-Para.

PUBLICATION DE MARIAGES

Néant.

DÉCÉS

Sube-Emile Charles âgé de 14 mois.

Feuilleton du SISTERON-JOURNAL

MONSIEUR « BAS-BLEU »

NOUVELLE

« Un Bas-bleu ! malheur à l'imprudent qui le préfère à un simple bas-blanc sur une jambe bien faite. » D'où il advint qu'il fut petit à petit surnommé « Monsieu Bas-bleu. »

Un beau jour, il lui ja illit une idée. Puisque sa femme avait une Muse, une Muse exigeante, exclusive, n'avait-il pas le droit, lui d'en avoir une, qui ne fût ni exigeante ni exclusive ? Il chercha et crut avoir trouvé,

Blonde, suffisamment illettrée pour ne pas « se piquer de littérature » suffisamment « éduquée » pour ne pas être une sotte, convenable, discrète, rieuse sans cascades, d'un appétit moral et matériel tempéré par un grain de bon sens et de sensiblerie, une perle, en un mot ; de quoi faire pâlir les lauriers de Mme Bas-Bleu. Croiriez-vous que la lune rousse ici encore vint éclipser la lune de miel. M. Bas-Bleu s'aperçut un jour — horreur ! — que Aurore, — elle s'appelait Aurore, tout comme Georges Sand — si elle ne faisait pas de romans, rafolait de leur lecture. Il eut d'adord des souspçons : Aurore cachait son... vice ; il acquit un jour la certitude. Il voulut plaisanter, puis il fulmina ; il fit si bien que, n'osant rompre un lien charmant d'autre part, il dut avouer hautement sa défaite. Il avait chaugé une « écriveuse » contre une liseuse. Et Aurore lisait touf ; depuis les nouvelles du *Correspondant* jusqu'aux nouvelles du *Gil-Blas*, depuis le roman de Paul Kock jusqu'aux feuilletons du *Petit Journal*. Une de ces passions comme vous en connaissez peut-être.

Cette fois, M. Bas-Bleu prit son parti ; il la laissa libre de lire le jour, le soir, la nuit.

Imprudent ! il n'avait pu prévoir la catastrophe qui se préparait.

Aurore, bien que n'écrivant pas de romans était trop femme pour ne pas en créer dans son imagination, M. Bas-Bleu s'était montré pour elle délicat, galant ; elle en devint férue et se plut à le parer, en dehors de ses qualités réelles, de nombreuses autres empruntées à ses héros favoris. Puis insensiblement, elle glissa aux conséquences du système; elle devint jalouse de la femme légitime, car elle savait M. Bas Bleu marié.

Elle voulut connaître Mme Bas-Bleu. Lui était trop gentleman, d'une fermeté trop anglaise pour qu'Aurore essayât de l'amener à des confidances sur ce chapitre ; aussi se décida-t-elle à faire son enquête elle-même. L'inconvénient, pour une femme, de faire de la littérature, c'est qu'elle est livrée à la curiosité publique comme la première actrice venue. Aurore en sut bientôt assez, et la catastrophe arriva, effroyable, imprévue.

Un soir que M. Bas-Bleu, sortant du cercle, entrait chez Aurore, il a trouva couchée non, prostrée, sur un canapé, dans un état de surexcitation voisine du délire. A peine eut-il fait quelques pas que d'un bond elle fut sur pieds et lui lança ces mots terrifiants dans leur obscurité première ;

— Enfin, tu est seul à moi ... à moi toute seule .. je l'ai tuée.

— Tu l'as tuée ?... qui ? ... Mais qui as-tu tué ?

Elle, folle de bonheur; ne cessaif de répéter : « Seul à moi ... à moi seule ... je l'ai tuée. »

M. Bas-Bleu finit enfin par entrevoir un lambeau de la vérité. Sans récriminations inutiles pour l'instant, il dégringola les escaliers, sauta dans le premier fiacre qu'il rencontra, et courut chez lui.

Là nouvelle stupéfaction, nouvel abrutissement.

— C'est elle, n'est-ce pas, qui a tiré sur moi ? ... lui cria sa femme.

— Elle ? ... qui, elle ?...

— Allons, faites l'étonné' Monsieur ! ... Mais si « littératrice » que je sois, ce n'est pas fini, Monsieur, La justice aura son cours et vous n'en sortirez pas blanc.

— Madame, vous supposeriez ...

— Je ne suppose pas, je suis certaine. Ne craignez rien, je ne m'évanouirai pas... Mais, je le redis, la justice ...

— Madame ... assez ...

Bref, Monsieur Bas-Bleu en fut quitte pour se séparer amiablement de sa femme, et non moins amiablement d'Aurore.

Il jura, mais un peu tard, que, s'il devenait veuf, il n'épouserait plus un bas-bleu.

Pour le reste, il n'a rien juré; si ce n'est d'être prudent.

PRIMITIVO.

FIN

© VILLE DE SISTERON

Un conseil par semaine. — *Pour conserver les verres de lampes.* — Il suffit de mettre dans un vase plein d'eau les verres, qui doivent y tremper entièrement. On fait chauffer l'eau sur un feu modéré jusqu'à complète ébullition ; on retire les verres et on les fait sécher à la chaleur. Il faut qu'ils ne conservent aucune humidité au moment où on les place sur les lampes.

(*Extrait de l'Almanach du Sisteron-Journal*).

Un mot de la fin

—o—

— Chez un marchand de curiosités :

— Combien ce tableau ?

— *C'est* cent francs.

— Je vous en donne six cents.

— Je veux bien... mais c'est parce que c'est vous !

REVUE FINANCIÈRE

Paris, 27 novembre

L'entretion manque totalement sur notre place, les gardent une immobilté presque complète. Le 3 o|o finit à 87,62, le 4 1|2 o|o à 105, 15.

L'épargne semble en ce moment séporter de préférence sur l'action du Crédit Foncier et sur le groupe de ses obligations à lots dont les tendances sont des plus satisfaisantes.

La Banque de Paris et des Pays-Bas remonte à 807, 50. La Banque nationale du Brésil mérité d'attirer l'attention du public ; a 105 frs de prime elle est très avantageux à acheter.

La Banque d'Eséompte est retenue à 531, 25 par l'accalnise des affaires au moment où le succés des onémission des actions de la société Decauville devrait lui valoir une hausse d'une vingtaine de francs euviron. On excomtpe le premiers résultats de i'émission des obligations du Gaz de Madrid par une hausse de 10 fancs sur le Crédit Lyonnais qui aprésenté, comme on sait cette affaire au public. Bonne tenue de la Société Générale à 457, 50 et des dépots et comptes courants 597,60.

Le dèpart pour Panama de la commission d'études est marquée par une reprise à 60 frs des actions du canal. On demande l'action du Gaz de Madrid à 485,50

Sur le marché en Banque on signale des demandes nombreuses sur le Crédit Provençal à 70. Le titre est rare et ceux qui possédent le conservent en prévision de la hausse qui suivra l'assemblée du 14 x bre dans la qnelle sera décidée la reconstitution de la Société. Les transactions sur les actions de la Galicia prennent chaque jour plus d'activité.

L'obligation des chemins Economiques passe de 983 à 384. Informations Financières. La Banque a Froidefond 8 rue Drouot, Paris fondée 1878, donne tous enseignements gratuits pour plaçements defonds et pour opérations de Bourse lui écrire. La Circulaire que M M. Blondel et Garnier envoient sur demande adressée rue Ménars à Paris, traite dans son N° du 20 octobre les questions suivantes : L'Italien Rentes françaises et Rentes Tunisienne. L'Emprnut Brésilien. etc

« SISTERON-JOURNAL » est en vente :

A **MARSEILLE : Chez M. Marius Gauchon marchand de journeaux** Kiosque N° 3 — Station du Tramways à coté de l'Alcazar, cours Belzunce.

A **AIX : chez M. C. Martinet** (Tabacs) **Cours Mirabeau.**

A **DIGNE : chez M. Turin, coiffeur. Boulevard Gassendi.**

A **PEYRUIS : chez M. Richard, marchand de journaux.**

Par sa vente au numéro et le nombre toujours croissant de ses abonnés SISTERON-JOURNAL offre à MM les Négociants, Industriels, Avoués, Notaires, Hommes d'affaires, etc., la publicité la plus efficace et la plusétendue

BIBLIOGRAPHIE

Nous engageons vivement nos lecteurs et nos lectrices à se procurer la premiere livraison illuslrée, sous couverture également illustrée, de ***SANS MÈRE***, par Paul d'AIGREMENT, auteur ***Pauvre Petiote. Tante Jacqueline, Grand Cœur, etc. etc***

Les sentiments les plus scrupuleusement honnêtes, l'émission la plns irrésistible, le drame le plus poignant, telles sont jes qualités de ***SANS MÈRE***.

Dans cette histoire parisiennc, vraie et terrible, vécue et touchante, à l'extêrme, Paul d'Aigremont a résolu le probléme de rester d'une honnêteté rigide, et en même temps, de porter l'émotion et l'intérêt à leurs dernières limites.

Tont ce que l'âme humaide peut contenir de douleur, de tendresse, d'amour, de courage et de dévouement se trouve dans ***SANS MÉRE***, avec un charme de style et une intensité d'émotion qu'ou n'avait pas atteints jusqu'ici.

Le premier numéro illustré, sous couverture également illustrée, est donné gratuitement à tout le monde par les libraires et marchands de journaux. Il est adressé ***franco*** par l'éditeur à toutes les personnes qui n'aurraient pu se le procurer.

Il est fait des abonnements, franco par la poste, pour une ou plusieurs séries, au prix de 50 centimes la série de cinq livraisons : nos I à 5' 6 à 1O et ainsi de suite.

L'ouvrage sera complet en 25 séries environ.

L'ouvrage en livraisons à 1O !centimes se tronve chez tous les libraires et marchands de journaux

Adresser les demandes à M. DELABRE, éditeur, 14, rue de Beaune, Paris.

L'Athénée des Troubadours

Société littéraire autorisée à Toulouse par arrêté préfectoral du 29 janvier 1889

OUVRE SON TROISIÈME

GRAND CONCOURS ANNUEL

de Poésie et de Prose Française

Du 1er Décembre 1889 au 10 Mars 1890

DIX TROUBADOURS sont constitués, sous la direction de M. Victor LEVERE, rédacteur en chef de l' « Echo des Trouxéres », ancien membre correspondant de l'Académie des Poètes de Paris, à l'effet d'examiuer les pièces et de regler la distribution des prix.

Ge Comité d'examen, brlllamment présidé par M. Léon Valèry, maltre ès-Jeux-Floraux, a décerné aux Lauréats de ses divers Concours antérieurs 3oo rècompenses bien jnstifiées et ainsi réparties :

5 médailles d'or, 8 de vermeil, 4o d'argent, 11 de simili-argent, 23 de bronze, 2 couronnes de vermeil, 1 porie-plumc en argent dans son ècrin et 21o mentiods honorables, appuyèes de diplômes-certificats.

Cette Société, qui compte à peine deux années d'existence, a déjà publié deux beaux volumes collectifs ; elle se compose de 114 membres. Nous croyons utfle d'ajouter qu'elle doit ses brillants succès à la libéralité absolue de ses Statuts sur lesquels s'appuie son fonctionnement.

Demander le programme du Concours à M. Victor LEVERE. fondateur-président, rue Bayard, 70, à Toulouse, qui s'empressera de l'adresser franco aux intéressés.

La Phtisie Pulmonaire et la Bronchite Chrcnique

Ces deux ierribles fléaux qui fournissent chaque année un tel appoint dans la statique de la mortalité, ont fait l'objet d'une étude spéciale par le docteur Jules BOYER ex-interne des Hopitaux. Réunir et xne seule brochure de 160 feuillets, ies observations sur ces maladies, depuis leur cause, leurs symptômes, leurs dianostiques, Jusqu'à leurs remèdes, mettre le malade à mesure de se soigner lui-même, tel a été le but de ce savant praticien. Il l'a fait dans un style qui quoique médical n'en est pas moins à la portée de tous ! Des milliers de guérisons, même dans le cas où le malade était condamné par les médecins ont confirmé le succès de cette brochure (22e édition) Envoi franco contre un franc cinquante ehez M. Jules Rabaud, 9; cité Condorcet, Paris.

La statistique nous apprend, disait un jour un vieux docteur, qu'a partir de la quarantaine, les affeetions le plus souvent diagnostiquées chez les sujets soumis à notre examen, sont: la dyspepsie, les embarras gastriques et la paralysie. Quelles que soient les dénominations scientifiquas indiquées comme causes déterminantes de ces maladies il en est une la capitale, qu'on ne met pas assez eu lumiére, e'est la coupable négligence qui se rattache à l'entretien des dents. Celles-ci, ne recevant aucun soin, se carient, s' émiettent et disparaissent. Qu'arrive-t-il? Les aliments sont absorbés dans de mauvaises eondictions la mastication en est incomplete et la digestion lourde e. difficile. De là, dispeptie, embarras gastrique et paralysie. Voilà les terribles conséquences du défaut d'hygiène dentaire Pou, ma part. je considère les dents comme la base de la santé, et je soigne les miennes par le dentrifice que j'ai reconnu le plus efficace : l'Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soulac.

Agent Général : A. SEGUIN, Bordeaux.

ELIXIR : 2, 4, 8, 12 et 20 Fr.
POUDRE : 1.25 2 et 3 Fr.
PATE : 1.25 et 2 Fr.

Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens et Merciers, etc.

Grand Almanach français, illustré, publie par le « Musée des Familles », pour l'aunée 1890.

La librairie Delagrave, vient de mettre en vente le ***grand almanach français illustré,*** publié par le Musée des Familles, pour l'année 1890. Ce magnifiquè volume, le second d'une publication qui commencé pour 1889 a obtenu out aussitot une vogue immense, forme une sorte d'encyclopédie ou s'avoisinent et où sont traités, avec la grande diversité, par les meilleurs auteurs tous les sujets qui peuvent distraire, romans. notices historlques ou scientifiques. géographie, articles ne vulgarisation, anecdotes, bons mots, origine des cotumes et des locutions, conseils utiles, recettes etc., accompagnée d'une multitude de belles et artistiques gravures ajoutant à l'intérêt du texte ou en complétant les enseignements. Enfin comme l'an dernier, dans les 416 pages du recueil, avec tous les renseignements généraux ou particuliers qui en font le plus complet des annuaires et des calendriers, comprenant entre autres la nouvelle loi millitaire, se retrouvent les nombreux (15o) taôlcaux du curieux ***oracle des familles*** qui a été l'un des plus certains éléments de succès du précédent volume, et qui va encore offrfr cette année à bien des familles le plus heureux moyen de plaisante distraction intime.

Ajoutons — ce qui n'est pas à négliger — que ce beau volume, de lnxe et de grand format, constitue cependant la moins onéreuse des acquisations, puisqu'il est mis en vente au prix 1 fr. 5o expédié franco 2 francs.

Librairie Delagrave 15 rue Soufflot, Paris.

Compagnie P.-L.-M

VOYAGES A PRIX RÉDUITS

1. *Billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0|0*

Admis dans les express (sauf les trains de luxe et certains rapides.)

Valables 2 à 8 jours suivant la distance (validité sur Paris doublée pendant l'Exposition). Cette durée peut être à deux reprises prolongée de moitié moyennant chaque fois un supplément de 10 p. 0|0

2. *Cartes d'abonnement* pour 3, 6 et 12 mois avec réduction croissant avec le parcours (prix réduit sur Paris pendant l'Exposition ; la réduction croissant avec les parcours s'élève à 50 p. 0|0 pour 200 kilomètres et au-delà).

3. *Billets circulaires* individuels, à itinéraire au gré du voyageur — délivrés toute l'année — avec réduction de 20 à 50 p. 0|0 suivant les parcours, — valables pour tous les trains.

VALIDITÉ : 3o à 6o jours, suivant les parcours ; — peut être prolongée plusieurs fois d'une période égale moyennant chaque fois un supplément de 1o p. o|o.

4 *Billets circulaires* collectifs, pour familles, pareils aux précédents, mais comportant en plus une réduction de 5o p. o|o pour chaque membre de la famille en sus des trois premiers.

5 En commun avec les autres Compagnies rançaises, — *Billets circulaires,* individuels ou collectifs, à itinéraire au gré du voyageur, délivrés toute l'année, avec réduction de 2o à 6o p. o|o suivant les parcours et le nombre des voyageurs.

VALIDITÉ : 3o à 6o jours suivant parcours ; peut être prolongée 3 fois de 1o jours, moyennant chaque fois un supplément de 1o p. o|o.

6. En commun avec les autres Compagnies françaises et étrangères, — *Billets circulaires* à itinéraire fixe. (Voir le livret spécial).

7. En commun avec les autres compagnies françaises, — *artes de circulation* à 1|2 place, valables pendant 3, 6 ou 12 mois.

8. Pendant l'été, — *Billets d'aller et retour de bains de mer* pour les stationss balnéaires de la Méditerranée — Valables pour tous les trains. — Réduction de 2o à 33 o|o.

VALIDITE : 33 jonrs ; — peut-être prolongée une ou plusieurs fois de 15 jours moyennant chaque fois un supplément de 1o p o|o.

9. Pendant l'été, — *Billets de bains de mer collectifs,* pour familles, pareils aux précédents, mais comportant en plus une réduction de 5o o|o pour chaque membre de la famille en sus des trois premiers.

A Vendre ou à Echanger

JOLI DOMAINE

SITUÉ

terroir de VITROLLES H-A

Affermé 400 francs

Maison d'habitation couverte en chaume et en tuiles, nombreux arbres à fruits.

S'adresser à M. Antonin ISNARD, propriétaire à Vitrolles ou au bureau du journal.

MAISON DU

PONT-NEUF

RUE DU PONT-NEUF
PARIS
MAISON SANS SUCCURSALES

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
MÉDAILLE D'ARGENT

Demandez le nouveau **Catalogue** *des Vêtements pour Hommes Jeunes Gens et Enfants, qui* **Vient de Paraître.**

1889 HIVER 1890

Quelques Prix du Catalogue :

PARDESSUS Draperie Mode **17 fr.**

COMPLET Haute Nouveauté **25 fr.**

PANTALONS Belle fantaisie **9 fr. 75**

PARDESSUS diagonale **29 fr.**

JEUNES GENS *Complet* très soigné **18 fr.**

Tout Vêtement EXPÉDIÉ ne convenant pas L'ARGENT en est retourné *de suite* par Mandat-poste.

ENFANTS *Pardessus* ou *Costume* **6 fr.**

Expédition **franco de port** *dans toute la France à partir de* **25 francs.**
DEMANDEZ LE CATALOGUE AU DIRECTEUR DE LA
Maison du **PONT-NEUF**, PARIS
PAS de SUCCURSALES

FLEUR DU BOUQUET DE NOCE,

pour la peau et le teint.

Un liquide laiteux et hygiénique, dont une seule application donnera à votre visage, à vos épaules, à vos bras et à vos mains l'éclat et la beauté de la jeunesse. Il est préférable aux poudres et à tous les autres liquides. Il enlève le hâle et les taches de rousseur ; il prévient et efface les rides.

Se trouve chez tous les Coiffeurs, Parfumeurs et Débitants d'Articles de Toilette. Fabriques et Dépôts principaux : 92 Bd. Sébastopol, Paris ; à Londres et à New York.

Se trouve chez M. Rebattu, mercier, rue de Provence, à Sisteron.

Le Gérant : A. TURIN

AMARA BLANQUI Médaille à toutes les Expositions

AMARA BLANQUI Le meilleur des Amers.

AMARA BLANQUI 4 Diplômes d'Honneur

RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL des CHEVEUX de Madame S. A. ALLEN.

Un seul flacon suffit pour rendre aux cheveux gris leur couleur et leur beauté naturelles. Cette préparation les fortifie et les fait pousser. Prospectus franco sur demande.

Chez les Coiff. et Parf. Fab. : 92 Bd. Sébastopol, Paris.

Se trouve chez M. REBATTU, mercier rue, Porte de Provence, Sisteron.

© VILLE DE SISTERON

PLUS DE MAUX DE DENTS!

PAR L'EMPLOI DE

l'Elixir, Poudre et Pâte Dentifrices

DES

RR. PP. BÉNÉDICTINS

de l'Abbaye de Soulac (Gironde)

Dom MAGUELONNE, Prieur

2 Médailles d'Or: Bruxelles 1880, Londres 1884

Les plus hautes Récompenses

INVENTÉ EN L'AN **1373** PAR LE PRIEUR Pierre BOURSAUD

« L'usage journalier de l'**Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins,** à la dose de quelques gouttes dans l'eau, prévient et guérit la carie des dents, qu'il blanchit et consolide en fortifiant et assainissant parfaitement les gencives.

« C'est un véritable service à rendre à nos lecteurs de leur signaler cette antique et utile préparation, le **meilleur curatif** et le **seul préservatif** des **Affections dentaires.** »

Elixir, 2f, 4f, 8f, 12f, 20f; Poudre, 1f25, 2f, 3f; Pâte, 1f25, 2f.

Maison fondée en 1807 **SEGUIN** Bordeaux

Se trouvent dans toutes les bonnes Parfumeries, Pharmacies et Drogueries.

La seule ARRÊTANT EN 48 HEURES ÉCOULEMENTS Récents ou Anciens

Jamais d'insuccès

Milliers d'attestations

INJECTION RUSSE

dans toutes pharmacies

Envoi franc contre mandat-poste, le flacon : 5 fr.

Le flacon : 4 fr. 50

J. GARDOT Chimiste, 9, rue Laffitte, PARIS.

DÉPOTS :

SAINTOIN

FRÈRES

ORLÉANS, ***Maison fondée en 1760,*** **ORLÉANS**

Chocolat Saintoin

Curaçao Saintoin

ALAMBIC VALYN

POUR TOUTES DISTILLATIONS. BROQUET ✱, SEUL CONCESSIONNAIRE, *181, r. Oberkampf, Paris*

LE PETIT PROVENÇAL

Journal Républicain Quotidien

PARAISSANT A MARSEILLE

Treizième Année

Service télégraphique des plus complets par un Fil Special, propriété du Journal. — Compte-rendu des Chambres. — Informations politiques. — Rédaction composée d'éminents Ecrivains. — Chroniques Locales et Régionales. — Nouvelles commerciales, maritimes, artistiques et financières. — Feuilletons des meilleurs auteurs.

ARRIVANT A LA PREMIÈRE HEURE DANS LES ALPES

Prix 5 Centimes

MARSEILLE ---- 42, RUE GRIGNAN, 42. ---- MARSEILLE

LA BATAILLE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN A CINQ CENTIMES

Le plus vivant, le plus Parisien des Journaux Républicains d'avant-garde

Paraît le Matin à Paris.

Rédacteur en chef : LISSAGARAY

LA BATAILLE publie tous les jours un article de LISSAGARAY, les Nouvelles de la Dernière Heure, la Bourse, deux Feuilletons, des Correspondances des départements et un *COURRIER QUOTIDIEN DE L'EXPOSITION.*

LA BATAILLE est envoyé *Gratuitement*, pendant quinze jours à titre d'essai, à tous les Comités républicains de Paris et des départements qui en font la demande. Les demandes doivent porter le cachet ou le timbre du Comité républicain.

ABONNEMENTS :

PARIS ET DÉPARTEMENTS : Trois mois : **6** fr. — Six mois : **11** fr.
Un an : **20** fr.

Adresser les mandats-poste à l'Administrateur de la BATAILLE, 16, rue du Croissant,

PARIS

On peut s'abonner dans tous les Bureaux de poste de France

MODES

LE MEILLEUR, LE PLUS BEAU ET LE MOINS CHER DES JOURNAUX DE MODES EST

LA SAISON

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

25, RUE DE LILLE, 25, A PARIS

paraissant le 1er et le 16 de chaque mois

L'année entière contient environ **2000 magnifiques gravures noires** représentant les **dernières nouveautés en objets de toilette et petits ouvrages de dames,** avec un texte explicatif clair et précis, plus de **200 patrons en grandeur naturelle** et au moins **400 dessins de broderie.** L'édition de luxe donne, outre ces éléments, **36 belles gravures coloriées** dues aux premiers artistes.

Prix d'abonnement affranchissement compris :

	un an	6 mois	3 mois
Édition ordinaire	7 fr.	4 fr.	2 fr. 25
Édition de luxe	16 fr.	8 fr. 50	4 fr. 50

Les abonnements partent du premier de chaque mois et sont payables d'avance.

On s'abonne chez tous les libraires et aux bureaux de poste.

Envoi gratuit de numéros spécimens sur demande affranchie adressée à l'Administration du Journal, 25, rue de Lille, à Paris.

Ministère du Commerce, de l'Industrie & des Beaux-Arts

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889, A PARIS

TOMBOLA

DE L'EXPOSITION

Prix du Billet : UN FRANC

Les Lots sont achetés exclusivement parmi les objets exposés

Le Gros Lot de 200.000 Fr.

COMPOSÉ D'ARTICLES DE PARURES EN DIAMANTS

Est exposé dans la Classe 37 (Bijouterie), Champ-de-Mars

BILLETS

LE PUBLIC PEUT SE PROCURER DES BILLETS DE LA TOMBOLA :

A Paris, dans les débits de tabac, chez les intermédiaires déjà autorisés à vendre les tickets d'entrée à l'Exposition émis par l'Etat, chez les concessionnaires de kiosques de l'Exposition et chez les personnes chargées de la vente du catalogue dans l'enceinte de l'Exposition.

Dans les Départements (autres que celui de la Seine), chez tous les percepteurs et dans un grand nombre de débits de tabac.

Maison fondée à Paris EN 1786

CHOCOLAT GUÉRIN-BOUTRON

Médailles

aux Expositions Universelles de Paris et de Londres

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

PULVERISATEUR BROQUET, 121, Rue Oberkampf, PA
pour le traitement des maladies de la Vigne et des Arbres fruitiers par le Su
de Cuivre. Le Seul reconnu pratique. *DEMANDER le CATALOGUE SPEC*

Paraît tous les Samedis

SISTERON JOURNAL

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces

INFORMATIONS POLITIQUES. — CHRONIQUE REGIONALE. — ROMANS. — NOUVELLES. — POESIES, ETC

JOURNAL en vente à Marseille, Aix, Digne, Pertuis, *etc., et offrant à Messieurs les Avoués, Notaires et Négociants la publicité la plus étendue.*

ABONNEMENTS : QUATRE FR. PAR AN

Le Gérant — Vu pour la légalisation de signature ci-contre — Le Maire

© VILLE DE SISTERON